

**COMMUNE DE MONTAIGU****Séance du 23 septembre 2022****Membres en exercice : 13**

Date de la convocation: 23/09/2022

**Présents : 8***L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART***Votants : 11****Pour : 11****Présents** : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Freddy BESSE, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON**Contre : 0****Abstentions : 0****Représentés** : Grégory HAVEL par Monique DE BROUWER, Benoît BENSCH par Morgan BOURDON, David MASCRET par Freddy BESSE**Excusés** :**Absents** : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE**Secrétaire de séance** : Monique DE BROUWER**Objet : Travaux de rénovation de 5 poteaux bois (EP) par l'USEDA - DE\_2022\_033**

Madame le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal qu'elle envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA : Rénovation de 5 EP. Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 8 438.57 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 5 115.25 € HT et se répartit comme suit :

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Participation USED A	Contribution Commune
<b><u>Éclairage Public</u></b>			
Matériel	5 878.67 €	2 939.34 €	2 939.34 €
Réseau	2 559.90 €	383.98 €	2 175.91 €
	<b>8 438.57 €</b>	<b>3 323.32 €</b>	<b>5 115.25 €</b>

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante,
- s'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés,
- en cas d'abandon du projet approuvé par la Collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_